

AVIS D'INFORMATION

AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DE TOUS BILLETS DE TRÉSORERIE ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ

Il est fait référence au Règlement Applicable à l'Offre de Rachat d'Obligations et de Billets de Trésorerie émis par la Société Alliances Darna en contrepartie du transfert de certains actifs – Phase II (le « **Règlement Phase II** »), ayant fait l'objet de l'avis d'information aux porteurs de tous billets de trésorerie émis par la société **ALLIANCES DARNA** (la « **Société** »), société anonyme au capital de 857 000 000 dirhams et dont le siège social est Zone d'Aménagement Touristique Agdal, Résidence Al Qantara Marrakech – Marrakech, immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le n° 35.623, en date du 10 octobre 2016 et mis à la disposition des porteurs de tous billets de trésorerie de la Société au siège social d'Alliances Développement Immobilier sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca depuis le 11 octobre 2016.

Les porteurs de tous billets de trésorerie émis par la Société sont informés que la Date Limite de Candidature prévue au Règlement Phase II est prorogée au 30 novembre 2016.

Les porteurs de tous billets de trésorerie émis par la Société sont également informés de la modification du Règlement Phase II, la version modifiée du Règlement Phase II étant à la disposition des porteurs de tous billets de trésorerie au siège social d'Alliances Développement Immobilier sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca, à compter de la publication du présent avis.

Le Président Directeur Général

M. Ahmed AMMOR